

## **COMMUNIQUE DE PRESSE - INFORMATION REGLEMENTEE**

Contact : Jill Taylor, directrice de la communication  
Tél.: + 44 (0) 1223 926 489

### **GLOBAL GRAPHICS INFORME SUR SA PERFORMANCE FINANCIERE ET OPERATIONNELLE AU TITRE DU TROISIEME TRIMESTRE ET DES NEUF PREMIERS MOIS DE 2013**

Pompey (France), le 18 octobre 2013 (08.30) : Global Graphics SE (NYSE Euronext : GLOG), groupe à l'expertise reconnue dans le développement de solutions performantes pour la gestion de documents électroniques et l'impression numérique, informe sur sa performance financière et opérationnelle au titre du troisième trimestre et des neuf premiers mois de l'exercice 2013.

#### **FAITS MAJEURS DU TRIMESTRE**

- Deux nouveaux partenaires ont signé un accord de licence pour la technologie gDoc Platform qui permet de fournir des solutions de gestion des documents électroniques.
- La nouvelle version du RIP Harlequin a été lancée, en premier lieu pour répondre aux besoins des clients du marché de l'impression commerciale.
- Le processus de liquidation de Global Graphics Software (India) Private Limited a été mené à son terme fin septembre 2013.

#### **RESULTATS FINANCIERS**

##### **Troisième trimestre 2013**

- Un chiffre d'affaires (CA) consolidé de 2,5 millions d'euros ce trimestre (2,9 millions d'euros à taux de change constants), contre 2,7 millions d'euros au troisième trimestre de l'exercice 2012, soit un repli de 8,5% à taux de change courants mais une croissance de 5,2% à taux de change constants.
- Un résultat opérationnel retraité (EBITA) positif de 0,3 million d'euros ce trimestre, contre un résultat opérationnel positif de 0,4 million d'euros au troisième trimestre de l'exercice 2012.

##### **Neuf premiers mois de l'exercice 2013**

- Un CA consolidé de 6,1 millions d'euros au titre des neuf premiers mois de l'exercice en cours (6,7 millions d'euros à taux de change constants), contre 7,2 millions d'euros au titre des neuf premiers mois de l'exercice 2012, soit un repli de 14,8% à taux de change courants et de 7,3% à taux de change constants.  
Le CA consolidé des neuf premiers mois de l'exercice 2013 comprend le montant des royalties auquel il est fait référence à la note 2b (iii) du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, qui est inclus dans le rapport financier annuel pour ce même exercice.

- Un résultat opérationnel retraité négatif de 0,6 million d'euros au titre des neuf premiers mois de l'exercice en cours, contre un léger bénéfice opérationnel au titre des neuf premiers mois de l'exercice 2012.

### Trésorerie disponible au 30 septembre 2013

Le Groupe n'avait aucune dette financière et une trésorerie disponible d'environ 0,8 million d'euros au 30 septembre 2013, contre une trésorerie disponible qui s'élevait à respectivement 1,6 et 2,3 millions d'euros aux 30 septembre et 31 décembre 2012.

### Ventilation du CA consolidé par segment opérationnel

En millions d'euros Données ni auditées ni revues	Troisièmes trimestres		Neuf premiers mois de	
	2013	2012	2013	2012
Segment Print	1,5	1,6	4,3	5,7
Segment eDoc	1,0	1,1	1,8	1,5
CA consolidé	2,5	2,7	6,1	7,2

### COMMENTAIRES DE LA DIRECTION DU GROUPE

Monsieur Gary Fry, directeur général du groupe Global Graphics, a indiqué : « je suis heureux d'indiquer que nous avons réalisé au troisième trimestre des résultats financiers meilleurs qu'attendus. »

« Au cours du trimestre, nous avons signé des accords de licence avec deux nouveaux partenaires pour notre technologie gDoc Platform qui permet de créer des solutions adaptées à divers marchés verticaux. Comme je l'avais indiqué précédemment, nous avons repositionné notre offre gDoc en vue de travailler de manière prioritaire avec les grands comptes, les intégrateurs de systèmes et les fournisseurs de solutions logicielles, et visons à accroître le rythme auquel nous recrutons de nouveaux partenaires. »

« Nous avons lancé la version 10 du RIP Harlequin au mois d'août, peu de temps avant Print 13, grande foire sectorielle qui a eu lieu au mois de septembre dernier. Cette nouvelle version, qui est enrichie de fonctionnalités qui vont permettre à des print shops d'attaquer le marché de l'impression numérique, a été bien accueillie par nos grands comptes qui sont désormais en train de pousser leurs clients à faire la mise à jour vers cette version. »

« Notre situation de trésorerie au terme du trimestre est inférieure à celle que nous avons prévue : ceci est entièrement dû au fait qu'une partie du CA reconnu au titre du troisième trimestre l'a été vers la fin de cette période ; nous prévoyons d'améliorer notre situation de trésorerie au cours du présent trimestre. »

### ASSEMBLEES SPECIALE ET GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE

Une assemblée spéciale des actionnaires de la Société titulaires d'actions à droit de vote double est prévue ce vendredi, à 14.00, à l'hôtel le Châtelain, 17 rue du Châtelain, à Bruxelles en Belgique.

Une assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société est également prévue ce vendredi, à 14.30, au même endroit, notamment à l'effet de soumettre au vote des actionnaires le projet de transfert du siège social au Royaume-Uni.

L'ordre du jour et les projets de résolutions soumises au vote des actionnaires lors de ces deux assemblées sont disponibles sur une page dédiée de la rubrique Investisseurs du site Internet de la Société à l'adresse électronique suivante :

<http://www.globalgraphics.com/fr/investisseurs/assemblees-du-18-octobre-2013/>

Figure en annexe au présent communiqué un rappel des dispositions légales et réglementaires encadrant la possibilité pour un actionnaire qui déciderait de s'opposer au projet de transfert du siège social au Royaume-Uni, de se faire racheter ses actions par la Société, où sont notamment soulignées les conditions pour qu'une demande de rachat d'actions par la Société soit valable.

## **RESULTATS DU GROUPE POUR LE TRIMESTRE ET L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

Le Groupe prévoit de communiquer ses résultats consolidés pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2013 le mercredi 12 février 2014, avant l'ouverture du marché.

### **A propos de Global Graphics**

Global Graphics ([www.globalgraphics.com](http://www.globalgraphics.com)) est un groupe leader dans le développement et la commercialisation de solutions logicielles pour l'impression et la gestion de documents électroniques.

Les solutions haute performance développées par le Groupe sont au cœur des produits proposés par des clients tels HP, Fuji Xerox, Agfa, Corel et Quark.

### ***Précisions sur les affirmations à caractère prévisionnel (forward-looking statements)***

*Ce communiqué de presse contient, en plus d'informations historiques, des affirmations à caractère prévisionnel qui sont fondées sur des hypothèses, qui impliquent la prise en compte de certains risques ainsi que d'incertitudes.*

*Ces affirmations à caractère prévisionnel englobent aussi bien des affirmations relatives à la croissance et aux projets d'expansion du Groupe que des affirmations sur des résultats prévus pour des périodes futures. De telles affirmations sont basées sur les prévisions actuelles de la direction du Groupe et sont sujettes à un certain nombre d'aléas quant à leur réalisation, qui, s'ils devaient se concrétiser, pourraient conduire à ce que les résultats réels s'avèrent être significativement différents de ceux énoncés dans les présentes affirmations à caractère prévisionnel.*

*Bien que la direction du Groupe estime que les prévisions reflétées dans lesdites affirmations sont raisonnables compte tenu des informations à sa disposition, elle ne peut garantir à quiconque que ces prévisions s'avéreront finalement exactes. En conséquence, aucun tiers ne devrait accorder une importance exagérée et hors de propos à ces affirmations.*

*En toute hypothèse, ces affirmations à caractère prévisionnel n'ont de valeur qu'à la date du présent communiqué de presse. Le Groupe n'a d'obligation, ni de revoir, ni d'amender ces affirmations sur la base d'informations postérieures à la date de publication du présent communiqué de presse, du fait d'informations nouvelles, ou de survenance d'événements non prévus à la présente date.*

## **Rappel des dispositions légales et réglementaires encadrant la possibilité pour un actionnaire opposé au projet de transfert du siège social vers le Royaume-Uni se faire racheter ses actions par la Société**

### **Condition 1 : un vote d'opposition au projet de transfert le 18 octobre 2013**

Conformément aux dispositions du troisième alinéa de l'article L.229-2 du Code de commerce, les actionnaires qui, lors de l'assemblée générale du 18 octobre 2013, se seront opposés au projet de transfert du siège social au Royaume-Uni, soit par l'expression d'un vote « contre » la résolution proposée, soit par l'expression d'une abstention au moment du vote de la résolution correspondante, pourront former opposition au transfert de siège social.

**Une telle opposition ne sera en revanche pas ouverte aux actionnaires ne participant pas à l'assemblée générale du 18 octobre 2013, ou ayant émis un vote favorable au projet de transfert de siège au cours de cette assemblée.**

### **Condition n°2 : une demande expresse de rachat d'actions à adresser à la Société**

En application des dispositions de l'article R.229-6 du Code de commerce, pour être recevables, l'opposition des actionnaires au projet de transfert du siège au Royaume-Uni et la demande de rachat de leurs actions devront être formées :

- dans le délai d'un mois à compter de la dernière en date des deux publications prescrites par l'article R.229-5 du même code (insertion par la Société d'un avis dans un journal d'annonces légales du département du siège social et d'un avis au *Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires*).  
Ces deux publications devraient être réalisées le vendredi 25 octobre 2013, étant précisé que la Société publiera un communiqué au plus tard le jour où sera faite la dernière en date de ces deux publications afin d'informer les actionnaires sur les dates de début et de fin de la période d'un mois qui leur sera ouverte pour adresser leur demande de rachat à la Société.
- par lettre recommandée avec demande d'avis de réception (LRAR) adressée au siège social : 146 boulevard de Finlande, ZI Pompey Industries, 54340 Pompey (France).

### **Offre de rachat d'actions adressée par la Société à l'actionnaire demandeur**

En application des dispositions de l'article R.229-7 du Code de commerce, la Société adressera une offre de rachat aux actionnaires remplissant les conditions cumulatives susvisées dans un délai de 15 jours courant à compter de la date de réception par la Société de la demande de rachat d'actions au moyen d'une LRAR.

Cette offre de rachat comprendra notamment le prix offert par action, arrêté par le conseil d'administration du 30 septembre 2013 à € 1,80, le mode de paiement proposé, le délai durant lequel l'offre est maintenue (qui ne sera pas inférieur à vingt jours) et le lieu où elle pourra être acceptée par l'actionnaire demandeur.

### **Contestation du prix de rachat offert par la Société**

En application des dispositions de l'article R.229-8 du Code de commerce, toute contestation du prix offert sera portée devant le tribunal du ressort de la Cour d'appel de Nancy dans le délai prévu pour accepter l'offre de rachat des actions adressée par la Société à l'actionnaire demandeur.

Dans ce cas, en application des dispositions de l'article R.229-8 précité, tous les autres actionnaires ayant demandé le rachat de leurs actions seront mis en cause par la Société dans les conditions prévues à l'article 331 du Code de procédure civile.